Les missions du juge

Par **Marion33**, le **13/11/2011** à **11:01**

Bonjour.
Je suis en L1 et pour jeudi prochain j'ai une dissertation à rendre sur "Les mission du juge.". Au préalable, j'ai eu des termes à définir (en rapport avec le juge) et des question auxquelles je devais répondre qui permettaient de nous orienter sur le sujet de la dissertation.

Tout d'abord, j'ai fait mon intro avec phrase d'accroche, définition des termes (en l'occurence,ici, mission et juge.). J'ai plusieurs idées pour la problèmatique mais je ne sais comment la formuler. Je voudrais dire, en clair, que le juge a plusieurs missions et ordonner celles-ci par "thème". Je suppose qu'il faut parler de son pouvoir d'interprétation de la loi mais la dissert' n'est pas axée que sur ça, si ? Faut-il rester dans le sens générique du mot "juge" ou doit-on parler des différents juges qu'il existe en France ? Ne serait-ce pas un peu "hors-sujet" ? [smile7]
Merci d'avance de votre aide, et bonne journée à tous.[smile4]

Par **chouquette33**, le **13/11/2011** à **16:33**

Moi aussi j'ai ce sujet là. J'ai déjà une idée de plan mais je bloque complètement sur l'intro. mon chargé de Td m'a dit qu'elles étaient trop lacunaires.
HELP c'est pour mercredi

Merci d'avance

Par **Ndlefou**, le **13/11/2011** à **20:52**

Moi cest pour demain, je vous donnes tout des le soir en esperant que le temps me le permet.

Par **Marion33**, le **13/11/2011** à **21:07**

Non, mais je demande pas le corrigé ! ^^ C'est pas ma démarche !
Mais, si tu as une aide à m'apporter. Faut-il ne parler que du pouvoir d'interprétation des lois du juge ?? :)J'ai peur de faire du hors sujet ! Faut-il parler de la jurisprudence et de son pouvoir normatif ?

Par **chouquette33**, le **13/11/2011** à **23:33**

je penses surtout que j'oublies des étapes et que je ne développe pas assez mais c'est plus fort que moi, je n'arrives pas à développer. bref, j'ai énormément de mal à faire cette intro et j'ai mon devoir à rendre pour mercredi...

Par **marianne76**, le **15/11/2011** à **10:00**

Vous pourriez jeter un coup d'oeil sur les Mélanges en l'honneur de Roger Perrot, intitulé Nouveaux juges, Nouveaux pouvoirs? aux éd Dalloz. Certes ce livre date un peu (1995), mais vous pouvez sans doute trouver des idées pour étoffer votre introduction.

Par **Camille**, le **15/11/2011** à **12:10**

Bonjour,
[citation]Faut-il ne parler que du pouvoir d'interprétation des lois du juge ??[/citation]
Parce que, pour vous, un juge ne servirait qu'à ça ?
Quelle est la mission première d'un juge, globalement ?
pourquoi vient-on principalement le voir, alors qu'on n'y est pas contraint ?
Pourquoi y est-on traîné alors qu'on n'y tient pas particulièrement ?
Ensuite, il a d'autres missions qui découlent de la première.

Et encore, lui n'a pas besoin d'être un saint, ni de le faire sous un chêne, encore moins de se servir de son épée...

l'article 4, accessoirement le 5, du code civil devrait pouvoir vous inspirer.

Ce qui, finalement, rejoint la question que j'ai évoquée dans cette file :
http://www.juristudiant.com/forum/obligations-indemnisation-par-un-supermarche-t15602.html
celle posée par le professeur Paul-Henri Steinauer...
[smile25]

Par **Beemaddy**, le **15/11/2011** à **14:37**

Ah moi aussi j'ai [nom du professeur censuré]
J'ai également pas mal d'idées pour la dissertations et c'est vrai que la partie sur l'interprétation de la loi me semble vraiment importante, mais je me demandais s'il fallait aussi parler de l'évolution des pouvoirs du juge suivant les républiques, et aussi s'il faut parler des limites de leur pouvoir? parce que le sujet central ça reste les missions.. Mais ça suggère aussi qu'on leur attribut des pouvoirs..?

[citation]qu'elle arrête de donner les corrigés systématiquement alors ... elle n'a qu'a les

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

donner en différé[/citation]

Elle les donne en différé mais le problème c'est qu'on aborde quand même la correction a chaque TD, donc des petits malins la demandent à ceux qui ont TD avant nous, même si on n'a pas les mêmes chargés de TD..

Par **zazou33**, le **15/11/2011** à **16:57**

J'ai egalement ce sujet de dissertation et je bloque complétement.

Avez vous une idée de plan s'il vous plait ?

Merci

Par **Jessii**, le **15/11/2011** à **20:14**

Salut , moi aussi j'ai cette disserte ^^ , est ce que vous auriez une bonne phrase d'accroche svp ?

Par **Camille**, le **15/11/2011** à **21:22**

Bonsoir,
[citation]Avez vous une idée de plan s'il vous plait ? [/citation]
[citation]est ce que vous auriez une bonne phrase d'accroche svp ?[/citation]
Pourquoi pas le corrigé ?
[smile17]

Par **Camille**, le **15/11/2011** à **21:25**

Bonsoir,
[citation]Mais ça suggère aussi qu'on leur attribut des pouvoirs..? [/citation]
Que voulez-vous dire par là ? Comment définissez-vous ce qu'on appelle, généralement, le "pouvoir judiciaire" ?
Vous avez jeté un petit coup d'oeil au lien que j'ai cité juste au-dessus ?

Par **Camille**, le **16/11/2011** à **11:58**

Re,
Et retombé la-dessus un peu par hasard...

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

[citation]
Saint Louis rendait la justice sous un chêne. Pierre Arpaillange la rend comme un gland.

(André Santini)
[/citation]
[smile4]

Par **Camille**, le **16/11/2011** à **21:01**

Bsr,
[smile4]
Et des saints... [smile16]

Par **Camille**, le **17/11/2011** à **12:18**

Bonjour,
A titre perso, je dirais que rien qu'à vous lire rapidement, vous semblez partir d'un axiome erroné, mais pourtant couramment répandu, que la loi serait mal écrite, mal foutue, obscure, parce qu'écrite par des incompétents ou des je-m'en-foutistes, textes abscons que le juge s'obligerait laborieusement à corriger en s'obligeant à les interpréter, alors que c'est évidemment faux, dès qu'on lit soigneusement le célèbre discours préliminaire de Portalis de 1801, l'un des pères fondateurs du code civil français.
Ce que le Pr Paul-Henri Steinauer a bien résumé dans une de ses conférences que je citais dans une file récente :
[citation]
Le législateur a laissé au juge un grand pouvoir d'appréciation en utilisant [s]**délibérément**[/s] de nombreux termes à contenu indéterminé.[/citation]
Donc, le principe de la jurisprudence est directement et volontairement prévu dans les principes fondateurs du code civil (suisse ou français) et non pas une "activité parasite de redressement des torts", comme on le lit souvent.
Selon moi...
[smile17]
On parle ici, bien évidemment, du code civil et - dans une moindre mesure - de ceux qui en découlent, pas du code pénal et de ses avatars.
[smile4]

Par **Camille**, le **17/11/2011** à **20:15**

Bonsoir,
Ben moi non plus, je ne voudrais pas casser votre élan, mais une chose est certaine, il faudrait revoir votre orthographe et vos conjugaisons...
[smile4]

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **marianne76**, le **17/11/2011** à **22:10**

Camille a raison: votre orthographe !!!! A améliorer impérativement

Par **marianne76**, le **17/11/2011** à **22:55**

[citation]Le sujet c'est "Les missions du juge" et non "L'orthographe de Karibou33" on est d'accord ... De plus, je suis sur un forum, et non en train de disserter.

Veillez tout de même à suivre le file du sujet.
[/citation]

Vous êtes certes sur un forum mais vous présentiez un plan de dissertation... Donc dans l'hypothèse où vous auriez rendu ce plan j'ai voulu attirer votre attention sur ce point. Je vous assure que cela indispose beaucoup le correcteur quand il est face à une copie truffée de fautes. si l'on passe plus de temps à corriger les fautes qu'à apprécier le raisonnement, la note s'en ressent forcément. Donc tant qu'à faire autant prendre de bonnes habitudes de suite.
C'était juste un conseil, maintenant vous faites comme bon vous semble, et ne vous inquiétez pas pour moi : je sais suivre le "file du sujet".

Par **Camille**, le **25/11/2011** à **13:13**

Bjr,
[citation]Le sujet c'est "Les missions du juge" et non "L'orthographe de Karibou33" on est d'accord ... De plus, je suis sur un forum, et non en train de disserter.
[/citation]
Ah bon ? Parce que, sur un forum consacré au [s]droit[/s], on peut écrire comme un sagouin ? Depuis quand ?
[smile31]

[citation]
Veillez tout de même à suivre le file du sujet.
[/citation]
Veillez surtout à suivre les règles de ce forum :
[citation]
4) Veillez dans la mesure du possible à respecter les règles d'orthographe et de grammaire.[/citation]
Et c'est même écrit en **gras**.
[smile25]

Par **Visiteur**, le **25/11/2011** à **16:39**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

[citation]Veillez dans la mesure du possible[/citation]

Par **Visiteur**, le **25/11/2011** à **16:59**

Je posterai la correction quand j'aurais le temps, histoire que ca profite.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés